

La Convention internationale des droits de l'enfant et la Déclaration universelle des droits de l'homme : la vie plutôt que la survie.

Fiche réponses

1 - Droit d'avoir des conditions de vie décentes

1 - Date les documents.

Le document 2 date de 1900, le document 3 date de 1924.

2 - Selon toi, le coron permet-il à un enfant d'avoir « un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social » ? Aide-toi du texte de présentation des corons pour répondre à la question.

Oui. Même si ce n'est pas l'idéal, l'enfant vit avec sa famille dans une maison. Il peut se laver grâce au point d'eau, manger des repas chauds grâce à la cuisinière et dormir dans une chambre, séparée de la pièce de vie. Le logement est clair et peut être aéré grâce aux grandes fenêtres.

3 - Lis le document 3. Explique avec tes mots à quoi ressemble le taudis qui est décrit (escalier, pièce, fenêtre, meubles, odeur, lumière). Quels sont les risques pour un enfant de vivre dans un lieu comme celui-là ?

Le taudis est en haut d'un escalier sombre et glissant qui sent mauvais. C'est une petite chambre, donc une seule pièce, avec une toute petite fenêtre. La pièce sent mauvais car on ne peut pas aérer correctement. Les lits sont de simples matelas mis par terre.

L'enfant peut se blesser en montant ou descendant l'escalier. Il peut tomber malade car les toilettes ne sont pas nettoyées et on ne peut pas aérer la pièce. Il peut aussi s'étouffer avec les fumées du poêle, toujours à cause du manque d'aération.

4 - Même si leurs parents travaillent, les enfants qui habitent dans les taudis ont un moins bon niveau de vie que ceux qui habitent dans les corons. En t'inspirant de ces deux exemples, explique pourquoi l'article 27 de la Convention internationale des droits de l'enfant est important.

Les parents n'ont malheureusement pas toujours les moyens financiers pour permettre à leurs enfants de vivre dans une maison propre et saine, assez grande pour toute la famille. En inscrivant dans la Convention que c'est un droit de l'enfant et que les États doivent vérifier que ce droit est respecté, cela permet d'éviter que la situation décrite dans le document 3 ne devienne habituelle.

2 - Droit au travail

5 - Date les documents.

Le document 5 date de 1930. Le document 6 date de 1972.

6 - Les époques auxquelles ils ont été réalisés ont un point commun, lequel ?

Il s'agit de deux moments où la France connaît un chômage important à cause de la crise économique et des fermetures des usines.

7 - Que réclament les personnes dans ces deux documents ?

Les personnes que l'on voit sur le document 5 et celles qui ont créé le document 6 réclament le droit d'avoir un travail. Dans le document 6, elles réclament également la protection contre le chômage et de bonnes conditions de travail (retour aux 40 heures et à la retraite à 60 ans).

8 - Pourquoi peut-on dire que les responsables français sont plus obligés de tenir compte de ces réclamations à l'époque du document 6 qu'à l'époque du document 5 ? Aide-toi du document 4.

En 1948, l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît à tous le droit d'avoir un travail, de l'effectuer dans de bonnes conditions, de pouvoir en vivre dignement et d'avoir une protection sociale contre le chômage.

Le document 5 date de 1930, la Déclaration universelle n'a donc pas encore été écrite. Par contre, en 1972, elle a déjà été adoptée, notamment par la France.

3 - Droit aux loisirs

9 - Présente les documents 8 et 9 : de quel type de documents s'agit-il ? De quand datent-ils ?

Le document 8 est un catalogue de jouets offerts par l'entreprise Dassault Bréguet Aviation aux enfants de ses employés pour Noël. Le document 9 est une affiche du Secours populaire français qui informe sur leur action qui permet d'envoyer des enfants en vacances. Ils datent tous les deux de 1982.

10 - Malgré le fait que leurs parents travaillent, certains enfants ont des difficultés à avoir accès aux loisirs. Comment cette entreprise et cette association les aident-elles ?

L'entreprise permet à ses employés les moins bien payés d'offrir tout de même des cadeaux de Noël à leurs enfants. Les jouets, jeux de sociétés et ballons proposés permettent ainsi aux enfants d'accéder aux loisirs.

Le Secours populaire français permet aux enfants qui ne peuvent pas aller en vacances parce que c'est trop cher ou parce que leurs parents ne peuvent pas avoir de vacances, de partir quelques jours de chez eux et de faire des activités qu'ils n'ont pas l'habitude de faire.

11 - Tu es l'un des auteurs de la Convention internationale des droits de l'enfant. Comment défendrais-tu le droit aux loisirs ? Donner au moins 3 arguments en faveur de ce droit.

- Les loisirs permettent aux enfants de se reposer et donc d'être en bonne santé.
- Les loisirs apprennent des choses aux enfants, comme respecter les règles d'un jeu, coopérer avec les autres.
- Les loisirs permettent de découvrir de nouvelles choses, ou de nouvelles personnes.
- Les loisirs suscitent la joie de vivre et contribuent au bonheur de chacun.

Il est donc indispensable pour un enfant de pouvoir jouer et partir en vacances pour bien grandir.